



Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 à 17 H 30

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

| | |
|--|-----|
| Nombre de membres en exercice : | 150 |
| Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix | |
| Présents : | 86 |
| Votants : 82 x 1 voix + 4 x 6 voix = | 106 |
| Pouvoirs : | 2 |

ORDRE DU JOUR

- 1 – Présentation de la situation des déchèteries au regard de la réglementation et programme pluriannuel de mises aux normes par le Bureau d'Etudes « Terroirs et Communautés »
- 2 – Décision modificative n° 1
- 3 – Exonérations TIEOM 2017
- 4 – Tableau des effectifs
- 5 – Recrutement d'agents en emploi avenir au 01/01/2017
- 6 – Marché d'acquisition de bennes à ordures ménagères
- 7 – Cession d'une benne à ordures ménagères réformée à la commune de Sikasso (Mali)
- 8 – Renouvellement du marché d'identification des bacs et de géolocalisation
- 9 – Marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un équipement de nouvelle génération type « déchèterie ressourcerie - recyclerie »
- 10 – Renouvellement du marché de travaux d'entretien et de mise aux normes de sécurité des déchèteries du SIRTOM
- 11 - Mise à disposition de nouveaux composteurs individuels
- 12 - Questions diverses



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 17 h 30, remercie les personnes présentes et excuse les délégués des communes suivantes :

Mr REYNIER Daniel – Commune d'ALLASSAC
Mr CHOUZENOUX Jean-Pierre – Commune d'AUBAZINE
Mr PERDRIX Jérôme – Commune d'AYEN
Mr COMBY Francis – Commune de BEYSSENAC
Mme FERLAND Corinne - Commune de COSNAC
Mr DECAIX Robert – Commune de LUBERSAC
Mr SAGE Michel – Commune de PERPEZAC LE BLANC
Mr FONTUBIER Bernard – Commune de PERPEZAC LE NOIR
Mr NEYRAT Sébastien – Commune de ROSIERS DE JUILLAC
Mme CHAPOULIE Françoise – Commune de SAINT BAZILE DE MEYSSAC
Mr LAMICHE Lucien – Commune de SAINT SOLVE
Mr PLANADE René – Commune d'USSAC
Mr VEYSSIERE Jean-Claude – Commune de NADAILLAC
Mr DUMONTET Jean-Jacques – Commune de PAZAYAC



APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2016 est soumis à l'approbation des membres du comité syndical.

Il est approuvé à l'unanimité.



1 – Présentation de la situation des déchèteries au regard de la réglementation et programme pluriannuel de mises aux normes par le Bureau d'Etudes « Terroirs et Communautés »

Monsieur Jacques POUGEADE présente l'étude réalisée sur les 17 déchèterie du SIRTOM.

Un débat s'instaure à la suite de cette présentation. Cette étude est la plus juste possible, afin de donner des éléments de décision aux élus.

Ce dossier fait suite à une demande de l'ADEME, pour l'obtention de subventions. Il sera un départ de réflexion sur l'ensemble des problèmes de déchèterie et aboutira à un programme pluriannuel de travaux pour la mise aux normes des déchèteries.

Cette étude peut être consultée au SIRTOM, sur demande.



2 – DECISION MODIFICATIVE n° 1

La décision modificative présentée a été demandée par le Trésorier, afin de régulariser les Cessions de camion réalisées ces dernières années et qui n'avaient pas été prises en compte. Ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget du SIRTOM, car il s'agit d'opérations d'ordre.

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.



3– EXONERATION DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2017

Monsieur LAPORTE propose, pour l'année 2017 :

- de voter l'exonération de divers locaux commerciaux, suite aux demandes d'exonérations adressées par les communes et communautés
- d'instaurer la redevance pour certains professionnels, établissements publics... producteurs d'ordures ménagères.

Voir liste incluse dans la délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.





4 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire, afin de tenir compte :

- des avancements de grade,
- du départ à la retraite de deux agents,
- ainsi que du recrutement d'un agent en fin de contrat avenir.

Le Comité Syndical approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.



5 – RECRUTEMENT D' AGENTS EN EMPLOI AVENIR

Ce rapport prévoit la création de 3 postes en emploi avenir : deux agents ont été recrutés en fin de contrat, deux n'ont pas été recrutés et quatre sont actuellement en cours de contrat.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir approuver le recrutement de 3 agents en emploi avenir.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



6 – ACQUISITION DE 2 BENNES A ORDURES MENAGERES

Dans le cadre du renouvellement annuel du parc de véhicules, il convient de lancer un appel d'offres fin 2016, pour l'acquisition de :

- 1 benne à ordures ménagères de 14 m³ voie étroite de 19 T
- 1 benne à ordures ménagères de 16 m³ à trémie de 26 T

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

Le lancement de ce marché est adopté à l'unanimité.



7 – CESSION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES REFORMEE A LA COMMUNE DE SIKASSO (Mali)

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de Brive La Gaillarde, le maire de Sikasso a, par deux fois, souhaité visiter les locaux du SIRTOM de BRIVE. Ces visites ont suscité chez lui un vif intérêt, tant technique qu'environnemental.

Il est proposé au comité syndical de céder en l'état à la commune de Sikasso la benne de 9m³, immatriculée AX 188 TD.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



8 – RENOUELEMENT DU MARCHE D'IDENTIFICATION DES BACS ET DE GEOLOCALIATION

Le marché arrive à expiration au 31 décembre 2016, il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement d'un nouveau marché.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



9 – MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT LA CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT DE NOUVELLE GÉNÉRATION DE TYPE « DÉCHÈTERIE RESSOURCERIE – RYCLERIE »

La Ville de Brive a demandé au SIRTOM, qui en a la compétence, de lancer une étude pour la création d'un nouvel équipement « déchèterie – ressourcerie – recyclerie ».

Ce projet avait été initié sous la précédente mandature.

Le SIRTOM a fait faire une étude qui démontre la dangerosité de certaines déchèteries, celles de Brive en particulier.

Un débat s'instaure sur la possible fermeture des deux déchèteries de Tujac et Léo Lagange.

Il est précisé qu'à ce jour, aucune décision de fermeture n'a été prise. Dans un premier temps, il s'agit d'estimer les coûts, tant de remise aux normes de ces déchèteries que de construction d'un nouvel équipement, afin de donner des éléments de décisions aux élus.

Certains élus de la ville de Brive ne souhaitent pas se positionner sur ce projet, par manque d'informations sur la création d'un nouvel équipement.

M. LAPORTE précise que l'ensemble du territoire de l'agglo, et même au-delà de l'agglo, est concerné par le projet « ressourcerie recyclerie ». De nombreuses visites (Pau, Mont de Marsan et Poitiers dernièrement) ont démontré la pertinence d'un tel équipement en particulier au niveau social.

M. CHATEL précise qu'il y a des secteurs pré-envisagés pour des implantations de ce type d'équipement sur la zone d'activités de Brive-Laroche, mais aucune décision n'a été prise.

L'étude, présentée en début de séance par Monsieur POUGEADE, servira de base de réflexion.

La présente délibération est adoptée à :

79 x 1 voix et 3 x 6 voix : 99 POUR

3 x 1 voix et 1 x 6 voix : 9 ABSTENTIONS



10 – RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE AUX NORMES DE SECURITE DES DECHETERIES DU SIRTOM

Le marché pour les travaux d'entretien et de mise aux normes de sécurité des déchèteries arrive à terme au 31 décembre 2016 et doit être renouvelé.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à lancer un nouveau marché.

Le lancement de ce marché est adopté à l'unanimité.



11 – MISE A DISPOSITION DE NOUVEAUX COMPOSTEURS

La société qui fournit les composteurs de 400l et 600 l a proposé un nouveau litrage de 800 l. Elle nous a fourni un échantillon que nous avons trouvé fonctionnel. Nous souhaitons proposer aux usagers ce nouveau composteur individuel au prix de 40 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.



12 – QUESTIONS DIVERSES

Filets de protection sur les bennes

Rappeler à la Société ARBRE que le chauffeur du camion est tenu de mettre des filets sur les camions, notamment pour les végétaux, afin d'éviter sur la route, la dispersion du chargement et ainsi garantir une meilleure sécurité pour les usagers et les véhicules.

Il est demandé davantage de fermeté auprès du prestataire.

M. LAPORTE précise qu'un nouvel appel d'offres va être lancé pour l'ensemble des déchèteries. Ce critère sera ajouté, ainsi que celui de la tenue des déchèteries, afin d'améliorer la propreté.



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 H 00.

